

Join today to support the equestrian trails!

SENTIERS RÉSERVÉS AUX MEMBRES SEULEMENT - CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE
TRAILS RESERVED FOR MEMBERS ONLY - MEMBERSHIP CARD MANDATORY



CARTE DES SENTIERS * TRAIL MAP
2013

Tel: (514) 446-3312
lecef2008@gmail.com / www.clubequestre.com

Une pancarte bleue indique que c'est un sentier public (sur propriété municipale) disponible tout au long de l'année. Les piétons peuvent circuler sur ces sentiers. A blue sign indicates that it's a public trail (on municipal property) available all year. Pedestrians can use these trails.

Une pancarte jaune indique que c'est un sentier de ski de fond alors ce sentier est seulement disponible aux cavaliers du 15 avril au 15 novembre (dépendant de la neige au sol). A yellow sign indicates that it's a cross country ski trail. These trails are only available to riders from April 15 to November 15 (depending on snow).

Une pancarte rouge indique que le sentier est sur une propriété privée et qu'il est disponible toute l'année. **Seuls les cavaliers peuvent circuler sur ces sentiers.** A red sign indicates that it's a year-around horse trail on private property. **These trails are available to riders only.**

LÉGENDE & POINTS DE REPÈRES / LEGEND & REFERENCE POINTS

- F4 / E4 / G6 - Entrées pour ambulances / Ambulances' Entrances
- G4 - Stationnement - Cabane à sucre des pins verts - Parking
- G7 - Stationnement - St-Robert - Parking
- D3 - Place Wilhem
- D3 - Abreuvoir pour chevaux / Horse Waterer
- G6 - Base de Plein Air Les Cèdres
- E4 - Territoire des espèces protégées (buses) / Protected Species (Goshawks) Territory
- Sentier d'hiver à sens unique - B1 - Winter one way trail

Achetez ou renouvez votre abonnement en ligne sur notre site web. Tous les membres bénéficient d'une assurance responsabilité de 5 millions de dollars qui les couvre partout au Canada pour tout incident causé par eux ou leur cheval.

Une passe de jour est disponible pour les visiteurs au coût de 15 \$ par jour (couvrant l'assurance nécessaire pour utiliser les sentiers). Achetez-les sur notre site Web et dans les selleries locales.

Si vous trouvez un cheval sans cavalier, veuillez contacter la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 d'un cellulaire. Contactez également le club avec le numéro de médaillon afin d'identifier le cavalier manquant à l'appel et retrouver le propriétaire du cheval. En cas d'urgence médicale, contactez le 911.

Purchase or renew your membership online on our website. All members receive liability insurance of 5 million dollars that covers them on trails everywhere in Canada for any accident caused by them or their horses.

For visitors, a day pass is available at \$15 per day (covering the insurance required to use the trails). It can be purchased on our website or in the local tackshops.

If you find a loose horse, please contact the Sûreté du Québec at 310-4141 or *4141 from a cell phone. Also contact the Club with the tag number so that we can identify the missing rider and find the owner of the horse. In case of medical emergency, please call 911.

Bonne randonnée! Happy Trails!

Les membres du Club sont très privilégiés car ils peuvent profiter d'un réseau de sentiers couvrant une région d'environ 300 miles carrés passant dans des endroits parfois spectaculaires et doté d'un sol des plus confortable pour les chevaux. Tous les sentiers sont clairement identifiés et sont régulièrement entretenus par une équipe dévouée de bénévoles et ce, pendant toute l'année. Le Club a des droits de passages signés avec plus de 60 propriétaires de terrains privés qui permettent aux membres d'utiliser leurs sentiers sur leurs propriétés. La Ville de St-Lazare exige les promoteurs à donner 10 % de leurs terrains pour les loisirs afin d'assurer que les sentiers équestres continueront d'exister. À la suite de nos ententes avec les municipalités et ces propriétaires de terrains, nous devons nous assurer que tous les cavaliers sont membres en règle du Club et qu'ils respectent les règlements et les terrains privés.

Members of Club are blessed with a natural woodland area of approximately 300 square miles combined with some of the most spectacular views and unbelievable footing for riding all year round. All trails are clearly identified and are maintained all year long by dedicated volunteers. The Club has signed rights-of-way with more than 60 landowners, who allow Club members to use private trails on their properties. The City of St-Lazare requests the developers to give 10% of their land for recreational use in order to ensure that equestrian trails will continue to exist. As part of our agreement with the municipalities and landowners, we are required to ensure that trail users are members of the Club, and that regulations and properties are respected.

Le Club a plus de vingt-cinq cavaliers d'expérience qui offrent leur temps bénévolement de façon régulière pour faire de la patrouille à cheval sur les sentiers. Leur mission est de s'assurer que les cavaliers soient membres en règle du club, qu'ils respectent les règlements, les propriétés municipales et privées et d'offrir une assistance aux randonneurs. Ils sont facilement identifiables puisqu'ils portent une veste bleu clair avec des bandes jaunes réfléchissantes. Si vous êtes égaré, avec un problème de cheval ou de cavalier, ces personnes sont disponibles pour vous offrir de l'aide. Les patrouilleurs sont accrédités pour l'application des articles du règlement relatif à La Pinière et aux sentiers récréatifs. En cas d'infraction, les patrouilleurs sont autorisés à faire respecter le règlement et à émettre des constats d'infractions (équivalent à une contravention au code de la route). L'amende est fixée à 100 \$ minimum à laquelle s'ajoute des frais d'administration de 38 \$. Il est à noter que chaque infraction constitue une contravention séparée pour chacun des articles du règlement. Il est important de demeurer dans les sentiers balisés en tout temps. Nous pourrions perdre des sentiers si vous ne respectez pas les règlements.

The Club has more than twenty-five experienced riders who volunteer their time on a regular basis and patrol the trails on horseback. Their mission is to make sure that all riders are members in good standing of the Club, that they respect the regulations and municipal and private properties, and to offer assistance to riders. Our equestrian patrollers are easily identified by their blue vests with bright yellow reflective stripes. If you are lost, have a horse problem or need help, these people can offer you plenty of assistance. Patrol officers have been accredited to enforce by-laws pertaining to La Pinière and recreational trails. In case of an infraction, patrol officers are authorized to issue tickets equivalent to a driving offence. The fine is set at a minimum of \$100 plus a \$38 administration fee. Please note that each infraction represents a separate fine for each section of the by-law. It's important to remain on the marked trails at all times. We could lose trails if we do not respect the regulations.

RÈGLEMENT 637 (UTILISATION DE LA PINIÈRE) :
Voici un extrait du règlement No 637. Seul les piétons et membres d'un organisme accrédité par la Ville de St-Lazare et la Municipalité de St-Clet peuvent circuler dans La Pinière (Club Équestre, Club de Motoneigistes Harfang des Neiges, Club QUAD des Trois Lacs, Club de ski et la Base de plein air Les Cèdres). Il est interdit :

BY-LAW 637 (USAGE OF LA PINIÈRE):
Below is an extract of By-Law No 637. Only pedestrians and members of a body accredited by the City of St-Lazare and the Municipalité de St-Clet (Club Équestre Les Forestiers, Club des Motoneigistes Harfang des Neiges, Club QUAD des Trois Lacs, Ski Club and Base de plein air Les Cèdres) can circulate in La Pinière. It is forbidden to:

- D'entrer, de se stationner ou de circuler en bicyclette ou véhicule dans La Pinière;
- D'entrer ou de sortir de La Pinière ailleurs que par les sentiers aménagés et désignés à ces fins;
- De fumer dans La Pinière;
- De transporter, consommer ou vendre des boissons alcooliques;
- D'allumer un feu, faire usage de pétards, de feu d'artifice ou autres;
- De jeter, déposer ou laisser des déchets ailleurs que dans les récipients prévus à cet effet;

- Enter, park, cycle or drive a vehicle in La Pinière;
- Enter or exit La Pinière other than on the designated trails;
- Smoke in La Pinière;
- Carry, drink or sell alcoholic beverages;
- To light a fire, make use of firecrackers, fireworks or other;
- Throw, dispose of, leave paper, garbage anywhere else but in the bins provided for that purpose.

Il est également interdit de promener son chien sans laisse à l'extérieur de sa propriété selon le règlement sur les nuisances (RMH 600). L'amende est fixée à 200 \$. Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps.

It is also forbidden to walk a dog without a leash outside of the owner's property - see nuisances section (RMH 600). The fine is fixed at \$200. The dogs must be on leash at all times.

Soyez prudent, respectueux et profitez de nos magnifiques sentiers sans oublier d'avoir votre médaillon d'identification bien en vue!

Info: (450) 424-2999 ext. 221
www.ville.saint-lazare.qc.ca



Ride carefully, be respectful and enjoy our wonderful trails without forgetting to have your identification tag highly visible!